

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) a le souci de son environnement. Si vous remarquez des mauvaises odeurs, ou êtes témoins de déversements sur la voie publique, vous êtes invité à le signaler à nos services.



## PROCÉDURE DE SIGNALEMENT NUISANCES-ODEURS

**POUR LA QUESTION DES NUISANCES EN TERMES D'ODEURS, VOICI LA PROCÉDURE :**

### DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 16 H 30

Communiquer avec la Ville de Montréal au :

**514 868-4343** (arrondissement de RDP-PAT, division des permis et de l'inspection)

### DU LUNDI AU VENDREDI DE 16 H 30 À 08 H 30 ET LES SAMEDIS ET DIMANCHES

Communiquer avec la Ville de Montréal au :

**514 280-4330** (choisissez l'option environnement)

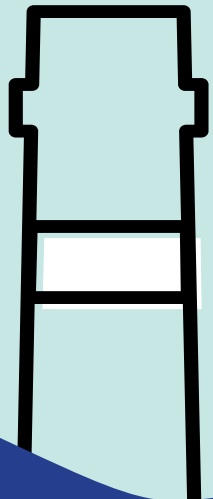
### CERTAINES INFORMATIONS SERONT NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT D'UNE PLAINTE :

- Vos coordonnées : nom, adresse, courriel, numéro de téléphone pour vous joindre.
- Nom et adresse de l'établissement visé par la plainte ou le lieu précis de vos observations.

### VOS OBSERVATIONS :

Description de l'événement :

- Heure de l'événement, durée de l'épisode et fréquence.
- Effets incommodants, s'il y a lieu.



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

Montréal 



# PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DÉVERSEMENTS

**POUR CE QUI EST DES DÉVERSEMENTS, VOICI LA PROCÉDURE :**

## DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 16 H 30

Communiquer avec la Ville de Montréal au :

**514 868-4343** (arrondissement de RDP-PAT,  
division des permis et de l'inspection)

## DU LUNDI AU VENDREDI DE 16 H 30 À 08 H 30 ET LES SAMEDIS ET DIMANCHES

1 Communiquer avec Contrôle routier Québec :

**1 866 471-1CRQ (1277)**

### CERTAINES INFORMATIONS SERONT NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT DU SIGNALEMENT :

- Date et heure de l'événement
- Détails des lieux
- Description du (ou des) véhicule(s) (couleur, type, lettrage)
- Plaque d'immatriculation
- Nom de l'entreprise concernée
- Période où les événements se sont déroulés

2 Communiquer avec la Ville de Montréal au :

**514 280-4330** (choisissez l'option  
environnement)

### CERTAINES INFORMATIONS SERONT NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT D'UNE PLAINTE :

- Vos coordonnées : nom, adresse, courriel, numéro de téléphone pour vous joindre.
- Nom et adresse de l'établissement visé par la plainte ou le lieu précis de vos observations.

### VOS OBSERVATIONS :

Description de l'événement :

- Heure de l'événement, durée de l'épisode et fréquence.
- Effets incommodants, s'il y a lieu.



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 